
Nombre de membres

Séance du 21 mai 2021

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Sont présents : Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Hervé REGEFFE, Xavier DEJOB

Votants : 10

Représentés :

Excuses : Pascale MEILLAND

Absents :

Secrétaire de séance : Monique RIBES

Cette délibération 18_05AVRIL_2021 a été rattachée à la séance du 16 avril 2021

18_05AVRIL_2021

Objet : Avenant au marché réfection/reprise des toitures de la chapelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal, concernant *le marché réfection/reprise des toitures de la chapelle*

- que la SARL GOUTORBE est titulaire d'un marché pour un montant 23 028.13€ HT pour assurer les travaux précités.

Un avenant, concernant les travaux doit être établi afin de prendre en compte des travaux non réalisés

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé d'un montant total HT de - 4644.00€, portant le nouveau montant du marché public à 18 384.13€ HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** cet avenant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant.

19 01mai 2021

Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (en application de l'article 3.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir des missions d'entretien des espaces publics, de la voirie, de petits travaux dans les bâtiments communaux, d'entretien et réparations du petit matériel

Sur le rapport de Monsieur le Maire et de son Adjointe Mme Ribes Monique et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juin 2021 au 30 novembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures " annualisées" soit 416 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

20_02MAI_2021

Objet : Ex- Presbytère : divers travaux sur le bâtiment et dans un logement - choix des artisans et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux au Presbytère, tant au niveau du bâtiment par lui-même que dans un logement.

Il passe la parole à M Michel Chabré son adjoint pour détailler les travaux et pour donner lecture de la grille d'analyse des offres reçus faite par la commission bâtiment.

Monsieur le Maire résume les conclusions de la commission et propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes respectivement pour la :

– Réfection Appartement

- Plomberie : entreprise ALM de St Jean la Vêtre : 1200.00€
- Cuisine : entreprise Goutorbe, Les Salles : 2950.00€
- Peinture : entreprise Vietti, St Just en Chevalet : 2952,21 €

– Réfection bâtiment

- Menuiserie : Entreprise Sauveur : 1850.00€
- Volets et fenêtres extérieurs : entreprise Vietti : 4055.00 €

De même, il propose que soit sollicitée une subvention au Département de la Loire sur l'enveloppe du fonds de solidarité.

Le Conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces différentes attributions et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour engager ces entreprises
- affirme que le financement est prévu sur le BP 2021
- sollicite une subvention au Département de la Loire sur l'enveloppe du fonds de solidarité.

Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus

Cette délibération 18 05AVRIL 2021 a été rattachée à la séance du 16 avril 2021

18_05AVRIL_2021 *Objet : Avenant au marché réfection/reprise des toitures de la chapelle*

19 01mai 2021 *Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ*

20_02MAI_2021 *Objet : Ex- Presbytère : divers travaux sur le bâtiment et dans un logement - choix des artisans et demande de subvention*

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLETT Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	Absente excusée
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	